

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision DG n° 2008-86 du 2 avril 2008 portant habilitation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSM0830299S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2000-041 du 28 avril 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2000-076 du 22 mai 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2002-72 du 14 mai 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2002-74 du 16 mai 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2004-70 du 29 avril 2004 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Galdbart (Jacques-Olivier), médecin contractuel à compter du 29 avril 2008 ;

M. Bruneaux (François), pharmacien inspecteur de santé publique à compter du 24 mai 2008 ;

Mme Debourges (Dominique), pharmacien contractuel à compter du 24 mai 2008 ;

M. Sarakha (Abdelaali), pharmacien inspecteur de santé publique à compter du 24 mai 2008 ;

Mme Benmaor (Kareem), pharmacien contractuel à compter du 24 mai 2008.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 2 avril 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT